



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires**

Aurillac, le 20 décembre 2022

**Dossier n° : AE 22.0503**

**Demandeur : GAEC DU FOUR A PAIN**

**Date d'enregistrement de la demande : 04/11/2022**

**Date limite de candidature : 03/02/2023**

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 03/03/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
VEZELS-ROUSSY	2,52	COQUEMER Alain	Section A 468jk,470,624,629,646,
VEZELS-ROUSSY	7,03	DELMAS Marcel	Section A 10,267,457,466,471,482,484, 486jk,504,508, Section B 301,329,
VEZELS-ROUSSY	1,71	BARZAC Brigitte	Section A 363,455,487, Section B 776,
VEZELS-ROUSSY	4,24	NICOLAS René	Section A 143,295,317,357, 515,525,581,

**Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.**

**Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière**